

4 femmes, 46 enfants, 7110 euros par mois, merci la France !

A Bobigny, Fanta Sangaré Malienne plus rusée que les autres, accompagne des familles polygames dans leurs démarches, longues et ardues, de « *cohabitation...* ».

4 femmes, 46 enfants et beaucoup, beaucoup d'allocations familiales à gérer !

Avec ses quatre femmes et ses 46 enfants, Adama était un homme heuuuurrrreuuuuux ! Pensez donc, ce quinquagénaire, capable de réciter dans l'ordre les prénoms de sa descendance, régnait sur son confortable pavillon de banlieue.

Entre les cinq chambres de la maison, « *la vie s'organisait comme elle pouvait* », pleurniche-t-il au téléphone.

D'abord agent d'entretien, il a cessé de travailler quand le montant des allocations familiales est devenu suffisant pour nourrir son monde.

Ben voyons !

Dans son village du nord du Mali où il a grandi, on parle de sa réussite avec admiration (pensez donc ! Un héros !).

Et il voudrait bien que ça continue ! Tu parles !

Il n'a donc pas donné d'écho particulier au bouleversement qu'il vient de connaître : deux de ses femmes ont déménagé, une troisième songe à les imiter. Elles sont engagées dans une « *décohabitation* », le terme administratif qui désigne la sortie de la polygamie.

Terme adopté dans la France de 2013, par les associations pro-

immigration, dans une société française qui ne reconnaît pas la polygamie !

« *Il nous a fallu dix ans pour en arriver là* », raconte Fanta Sangaré, cette énergique présidente de l'Association des femmes relais de Bobigny, en Seine-Saint-Denis.

Sa première rencontre avec Adama a eu lieu à la demande des services sociaux. De temps en temps ils font leur travail !

Avec les autres ménages polygames qu'elle accompagne (pourtant la constitution ne reconnaît pas la polygamie...), le point de départ fut comparable: **des enfants qui attirent l'attention d'une assistante sociale ou d'un enseignant ; mais leurs parents furent les institutions et ont toutes les peines du monde à parler français.**

Il se trouve que tous sont originaires du Mali. Fanta Sangaré aussi d'ailleurs ! L'ancienne institutrice de brousse (sic) comprend les digressions en soninké, les confidences en bambara, mais moins bien le Français. Elle discute, apprivoise.

Elle entend la fierté du mari (sic), les disputes des coépouses, la fatigue des enfants, les réveils à pas d'heure pour prendre une douche avant l'école, le ballon d'eau chaude toujours vide, la queue devant la porte des WC, les repas pris chacun son tour, les devoirs faits dans la cage d'escalier (quand ils sont faits), les lits partagés, le bruit permanent, l'absence d'intimité.

Fanta Sangaré écoute ces histoires qui se ressemblent toutes.

Puis elle rappelle malgré tout la règle de la République : la nécessité de rompre avec la polygamie pour obtenir un renouvellement des titres de séjour !

Une effroyable perspective pour ceux auxquels on a toujours enseigné que cette tradition était un idéal d'organisation

sociale doublé d'une exigence divine.

Oui, mais en Afrique, pas en France !

Il s'agit de mariages traditionnels arrangés, célébrés un été « *au pays* », où l'amour ne s'est pas toujours installé, mais tout de même: « *Quitter son mari est impur !* », rabâchent les femmes.

« *Dieu n'a pas demandé que vos enfants soient entassés à vingt dans une même chambre* », réplique alors Fanta Sangaré.

Semaine après semaine, l'idée fait son chemin. Jusqu'au jour où les femmes s'approprient le désir d'avoir leur propre logement. En signe de bonne foi, elles doivent le chercher dans une autre commune.

Les mains retenant son voile noir et violet, Aminata raconte les trois années de démarches qui lui ont été nécessaires pour régulariser sa situation.

Qui paye pendant ce temps là ?

Elle a quitté la Courneuve pour Bobigny avec ses quatre plus jeunes enfants, les autres... ? Lorsqu'une épouse part, la honte s'abat sur son mari. « *Sa femme a volé son pantalon, maintenant il porte le pagne!* », entend-il dans son dos ! Mais Adama préfère ne pas y penser. Il prend désormais le RER pour honorer les mères de ses enfants.

Une décohabitation hypocrite?

« *Bien sûr, admet Fanta Sangaré. On nous reproche aussi de créer des familles monoparentales. Mais si ça aide les enfants à s'épanouir et les femmes à devenir autonomes, ça vaut le coup.* »

Ces femmes, en effet, n'ont jamais vécu seules, n'ont jamais eu d'emploi ni géré de budget. Elles ne savent pas se servir d'une carte bancaire ni remplir un chèque, et ne parle presque

pas français.

C'est leur mari qui touchait les allocations familiales (sic), payait les factures et faisait les courses. « *Elles ont toujours été infantilisées* », insiste Fanta Sangaré. « *C'était très compliqué au début de vivre chez moi !* », confirme Salli, jeune maman de huit enfants. Elle a laissé son mari à sa coépouse et est devenue femme de ménage. Pour être tout à fait « *comme les autres* », elle essaye de perfectionner sa maîtrise du français. Les mystérieux « *couvre-lit* », « *hippocampe* » et « *igloo* » qu'elle découvre au cours d'alphabétisation lui donnent l'impression d'être encore loin du but. Mais ses amies lui connaissent un nouveau sourire.

La Caisse d'allocations familiales verse 441,48 € par mois pour quatre enfants de moins de 20 ans, soit 1767.92 €/ mois.

Plus 158,78 € pour chaque enfant supplémentaire.

Je vous rappelle que Adama avait **46 enfants !**

Soit pour le cas Adama : $46 - 4 = 42$.

$158.78 \times 42 = 6668.76€$

Adama touchait donc pour ses 46 enfants = 7.110,24 € par mois !!!!!

Sans compter d'éventuelles aides au logement !!!!

Et cela depuis 2006, soit : $108 \text{ mois} \times 7.110,24 \text{ €} = 767.905,92$
€ pas mal non !

Et vous avez envie de travailler et payer vos impôts avec ça !

Je vous rappelle que Adama avait **46 enfants !**

André GALILEO